



LIVRET LOISIRS

Saison 2019/2020





Edito

L'association des deux mots « football » et « loisir » peut surprendre. Y aurait-il donc une pratique du football amateur qui ne relève pas du LOISIR ?

En fait le « foot-loisir » est souvent associé à l'absence de contrainte et de compétition. C'est un concept séduisant, certes, qui ne doit cependant pas faire oublier qu'il est incontournable de rester dans un cadre réglementaire. Il est impératif notamment de ne faire participer que des joueurs licenciés et inscrits sur la feuille de match.

On ne peut que souhaiter enfin que ces quelque 1800 pratiquants se rencontrent avec un total fair-play et s'intègrent pleinement à la vie de leur club.

Nous avons regroupé dans ce petit livret les recommandations et informations essentielles concernant cette pratique ; le contenu est perfectible et évolutif suite aux remarques et observations que chacun peut faire...

Bonne saison à la Commission organisatrice et à toute la famille du « foot-loisir » !

Guy RIBRAULT

Président du District

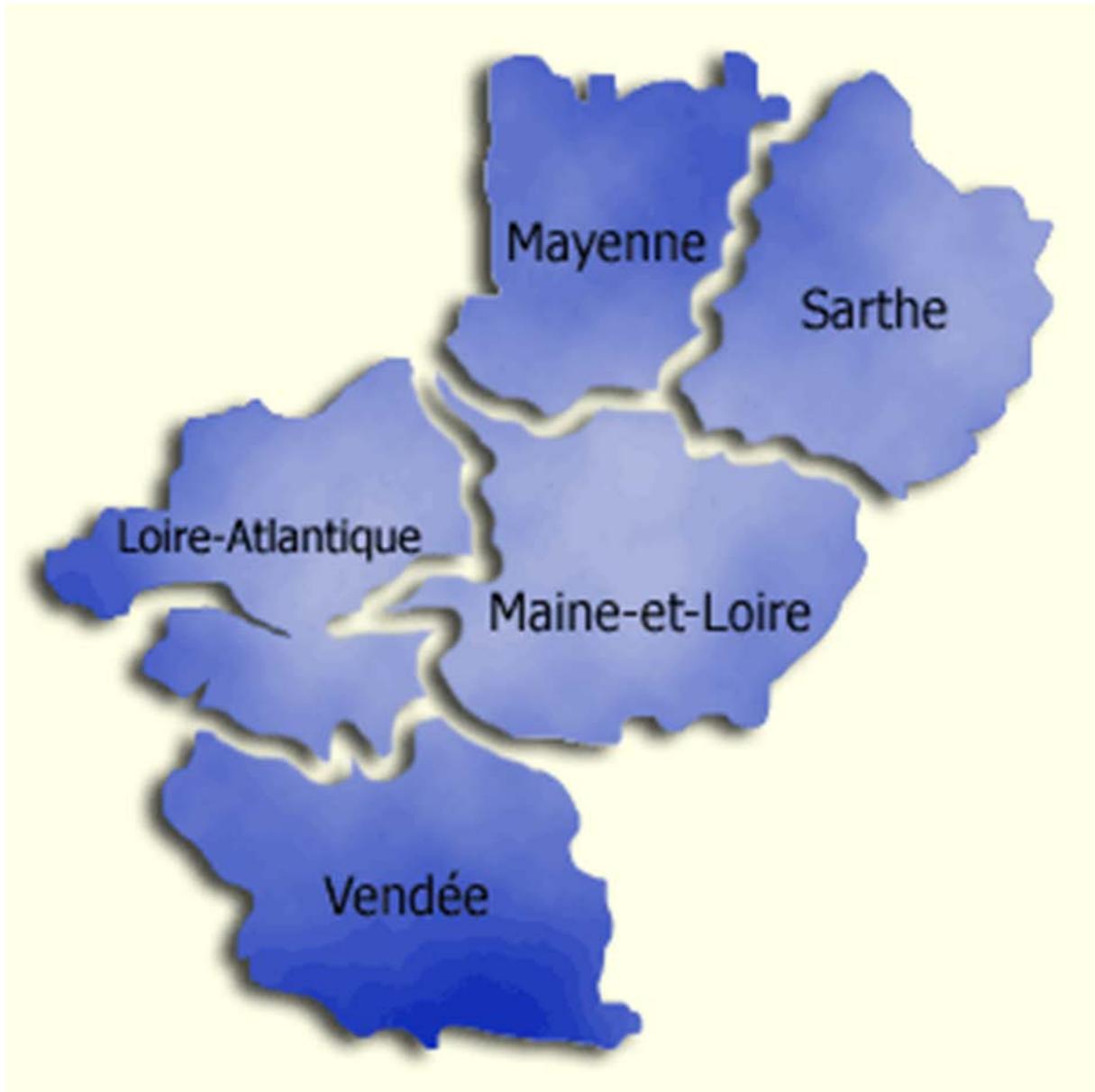
SOMMAIRE

1. ORGANISATION GENERALE DU FOOTBALL – *page 4*
2. LE FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE – *Page 9*
3. LE CALENDRIER DE LA SAISON 2018/2019 – *Page 10*
4. REGLEMENT DU CALENDRIER LOISIRS SAISON 2018/2019 – *Page 12*
5. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE – *Page 13*
6. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CALENDRIER LOISIRS POUR LA SAISON 2018/2019 – *Page 14*
7. CHALLENGE DU RESPECT SPORTIF ET ADMINISTRATIF – *Page 18*
8. REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE LOISIRS SAISON 2018/2019 – *Page 25*
9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE AMITIE LOISIRS POUR LA SAISON 2018/2019 – *Page 27*
10. RAPPELS – *Page 28*
11. DISPOSITIONS FINANCIERES – *Page 29*
12. DATES A RETENIR – *Page 30*
13. CONTACTS DISTRICT SECRETARIAT ET COMMISSION DEPARTEMENTALE LOISIRS – *Page 31*
14. LISTE DES CORRESPONDANTS LOISIRS SAISON 2018/2019 – *Page 32*

1. ORGANISATION GENERALE DU FOOTBALL



LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE





LE COMITE DE DIRECTION

RIBRAULT Guy, président

GASTINEAU Jack, vice-président délégué

LANDEAU Geneviève, secrétaire général (*représentante des féminines*)

PAQUEREAU Gérard, trésorier

CORNEC Sébastien, secrétaire général adjoint

BELLARD Jean Michel

DOGUET Richard

PERROT Michel

AUGEREAU Jean Baptiste

BARLIER Cyril (*représentant des arbitres*)

CHARBONNIER Jacques

COIFFARD Albert

DEVID Serge

FOUCHER Philippe

HAMARD Jacques (*représentant des éducateurs*)

LEROY Pierre (*Médecin*)

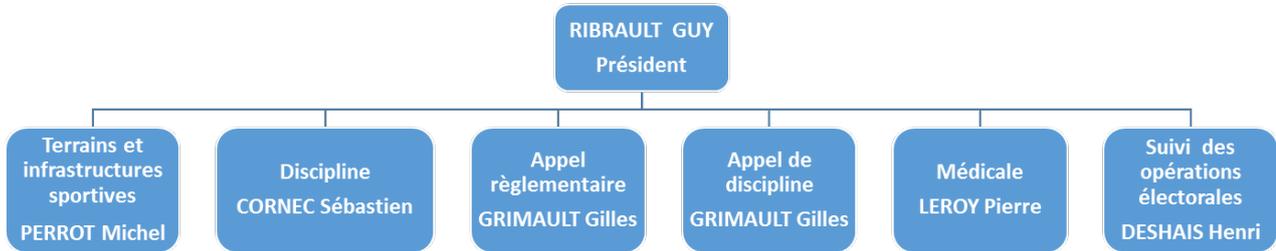
MANCEAU Fabienne

MERLET Xavier

SALMON Eric

SARRAZIN Fabrice

LES COMMISSIONS RATTACHEES AU PRESIDENT



LES PÔLES

Pôle financier
PAQUEREAU Gérard

Pôle Communication
LANDEAU Geneviève

Finances
PAQUEREAU Gérard

Communication
Externe & Interne

Partenariat & sponsoring
PERROT Michel

Evènementiel

LES PÔLES

Liés aux activités sportives

Pôle compétitions GASTINEAU Jack

Commission sportive
TESSIER Yannick

Commission Arbitrage
DOGUET Richard

Commission vétérans
DELPLACE Patrick

Commission jeunes
MERLET Xavier

Commission
statut de l'arbitrage
DOGUET Richard

Commission Loisirs
DUMAS Dominique

Commission féminines
LORANT Ghislaine

Commission
Promotion Arbitrage
SARRAZIN Fabrice

Commission Futsal
FRESHARD Willy

Pôle technique & foot animation BELLARD Jean Michel

Commission technique
HAMARD Jacques

Foot à 8
(U11 & U13)
TOUBLANC Thierry

Foot en milieu
scolaire

Foot à 3 et 5
(U7 & U9)
FOUCHER Philippe

2. LE FOOTBALL DIVERSIFIE EN MAINE ET LOIRE

→ 3 pratiques régulières : VETERANS – LOISIRS – FUTSAL

VETERANS

DELPLACE Patrick Président
BOZZINI Jean Paul Secrétaire
CHAIN Dominique Membre
DELAUNAY Jean Loup Membre
VESPIER Jean Pierre Membre

53 équipes engagées
matchs le dimanche matin à 9 h
Autre horaire avec accord des 2 clubs

<u>CHAMPIONNAT 2019-2020</u> Matches Aller/Retour D1 – Groupe unique D2 – Groupe unique D3 – Groupe unique D4 – En deux phases	<u>COUPES</u> Anjou Vétérans Amitié Vétérans Paul AUGELLE (Quadras)
--	---

LOISIRS

DUMAS Dominique Président
CHEVET Michel Secrétaire
BENAITEAU Gérard Membre
CALLET Giles Membre
GALLOU David Membre
LE BRIZE Daniel Membre

81 équipes engagées
matchs le vendredi soir à 20 h

<u>CALENDRIER</u> Groupes ANGERS : Matches Aller/Retour Groupe CHOLETAIS : Math Aller seul	<u>COUPES</u> Amitié Loisirs Consolante
---	--

FUTSAL

FRESHARD Willy Président
JDIRA Taoufik Secrétaire
CHUPIN Pierre Membre
GUILLERET Jordan Membre
LE BOMIN Aurélien Membre
MESSAOUDI Maël Membre
ROBOAM Julien Membre
ROISNARD Ludovic Membre

2 équipes engagées en R1
3 équipes engagées en R2

17 équipes engagées en District
matchs en semaine
D1 et D2

<u>CHAMPIONNAT</u> D1 /D2 Groupe unique Matches aller et retour	<u>COUPE</u> Anjou Futsal Anjou futsal féminin Challenge Anjou U15, U17, U18F et U19
---	--

BEACH SOCCER

Un tournoi départemental masculin et un tournoi départemental féminin sont proposés au parc du Lac de Maine en juin, qualificatif pour le tournoi régional.

3. LE CALENDRIER DE LA SAISON 2019/2020

Calendrier Saison 2019-2020							
Vétérans / Futsal / Loisirs							
Dates	Vacances scolaires		Vétérans		Futsal	Loisirs	Loisirs
2-3-4	VSD	Août	D1	D4	D1	Angers	Cholet
9-10-11	VSD		D2		D2	Segré	
16-17-18	VSD		D3		Baugé		
23-24-25	VSD			Saumur			
30-31-1	VSD						
6-7-8	VSD	Sept	Canj	Canj			
13-14-15	VSD		J1	P1/J1		J1	J1
20-21-22	VSD		J2	P1/J2	J1	J2	J2
27-28-29	VSD		Canj	Canj			
4-5-6	VSD	oct.	J3	P1/J3	J2	C Am	C Am
8-9	MM						
11-12-13	VSD		J4	P1/J4	J3	J3	J3
18-19-20	VSD		Canj	P1/J5	J4	J4	J4
25-26-27	VSD		MR	MR		J5	J5
Vendredi 1er novembre	V						
2-3	SD	Nov	J5		J5		
9-10	VSD		J6	P2/J1	J6	C Am	C Am
Lundi 11 novembre	L						
12-13	MM						
15-16-17	VSD		Cam	Cam		J6	J6
22-23-24	VSD		J7	P2/J2	J7	J7	J7
29-30-1	VSD	J8	P2/J3	J8	J8	J8	
3-4	MM	Déc.					
6-7-8	VSD		Cam	Cam		C Am	C Am
13-14-15	VSD		J9	P2/J4	J9	J9	J9
20-21-22	VSD		Cam	Cam		J10	J10
Mercredi 25 décembre	M		Trève	Trève	Trève	Trève	
27-28-29	VSD		Trève	Trève	Trève	Trève	
Mercredi 1er janvier	M		Trève	Trève	Trève	Trève	
3-4-5	VSD	Janvier	C Aug	C Aug			
10-11-12	VSD		J10	P2/J5		Cam	Cam
17-18-19	VSD		J11	P2/J6	J10	J11	J11
24-25-26	VSD		C Aug	C Aug	J11	J12	J12
28-29	MM						

Calendrier Saison 2019-2020

Vétérans / Futsal / Loisirs

31-1-2	VSD	Février	J12	P2/J7	CMR	CA 1/8	CA 1/8
7-8-9	VSD		J13	P2/J8	J12	J13	J13
11-12	MM						
14-15-16	VSD		MR	P2/J9		Cs 1/8	Cs 1/8
21-22-23	VSD		MR		CA 1/16		
28-29-1	VSD		J14	P2/J10	J13		
3-4	MM	Mars					
6-7-8	VSD		J15	P2/J11	J14	J14	J14
13-14-15	VSD		C 1/4	C 1/4	J15	J15	J15
20-21-22	VSD		J16	P2/J12	CA 1/8	J16	J16
27-28-29	VSD		J17	P2/J13	J16	J17	J17
31-1	MM	Avril					
3-4-5	VSD		J18	P2/J14	J17	J18	J18
10-11-12	VSD		MR	MR		C 1/4	C 1/4
lundi 13 (Pâques)	L						
17-18-19	VSD		MR	MR	J18		
24-25-26	VSD		J19	P2/J15	CA 1/4	J19	J19
Vendredi 1er mai	V	Mai					
2-3	SD		MR	MR			
Vendredi 8 mai	V				Finales	C1/2	C1/2
9-10	SD		J20	P2/J16	CA 1/2		
15-16-17	VSD		J21	P2/J17		J20	J20
Judi 21 mai	J						
22-23-24	VSD		C 1/2	C 1/2		C Fin	C Fin
29-30-31	VSD		J22	P2/J18		J21	J21
Lundi 1er (Pentecôte)	L	Juin					
5-6-7	VSD		C Fin	C Fin		J22	
12-13-14	VSD						
19-20-21	VSD						
	VSD						

4. REGLEMENT DU CALENDRIER LOISIRS SAISON 2019-2020

Article 1 – Gestion du calendrier

Ce calendrier est géré par la commission **départementale** « loisirs ». Il peut être établi sous deux formes, en fonction des spécificités de secteur.

- Groupes avec matchs « aller et retour »
- Groupes avec matchs « aller seul »

Article 2 – Licence des joueurs

La licence assurance (licence loisir ou libre vétérans) est exigée pour tous les joueurs. Comme pour toute rencontre, une feuille de match doit être établie. Se reporter au Statut du Football Diversifié et aux articles 62 et suivants des RG de la FFF. **La participation de joueurs non licenciés sera amendable (voir tarifs LFPL).**

Article 3 – Engagements

Les engagements accompagnés des droits devront parvenir au siège du District *au plus tard le 8 juillet* de la saison en cours.

Le *Comité de Direction* du District de Maine et Loire se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe.

Article 4 – Match

En cas de match non joué ou de report après accord entre clubs, il convient d'aviser par messagerie le secrétariat du District en lui précisant si possible la date de report. Lorsque le match reporté se joue, adresser la feuille de match numérisée dans les 48 h au District.

Article 5 – Arbitrage

L'arbitre des rencontres amicales sera désigné après accord entre les deux clubs en présence, à défaut d'accord par tirage au sort. **L'arbitre exerçant doit être licencié (joueur ou dirigeant avec certificat médical).**

Article 6 – Rédaction de la feuille d'arbitrage

Pour chaque rencontre jouée, une feuille de match doit être complétée. Elle pourra l'être par une liste de licenciés joueurs où chaque licencié ayant réellement joué devra être coché. Elle devra obligatoirement être renseignée du nom, prénom et numéro de licence de l'arbitre. **Les capitaines de chacune des équipes devront être précisés.**

Article 7 – Retour de la feuille de match

Un résultat de 0 à 0 devra être saisi **puis** la feuille de match devra être numérisée par l'équipe recevant dans un délai de 48 heures suivant la rencontre.

En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match, une amende **pourra être** appliquée, égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

La récidive dans le non-retour des feuilles de matchs pourra entrainer pour une équipe le refus d'engagement la saison suivante.

Article 8 – Sanctions disciplinaires

Les dossiers de discipline seront gérés par la Commission départementale de Discipline.

Article 9 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le *Comité de Direction* de District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1^{er} juillet 2019

Guy RIBRAULT

Président du District de Maine et Loire

5. FORMULAIRE DE DEMANDE DE CREATION D'ENTENTE

Elles sont autorisées à condition d'être déclarées à l'aide de l'imprimé officiel (voir ci-dessous).



Demande de création d'entente seniors

Art. 39 Bis des règlements de la LFPL

Secrétariat 02.41.57.67.97 Mail : administration@foot49.fff.fr
4, rue du Pierre de COUBERTIN – BP79937
49137 LES PONTS DE CE cedex

Une demande par compétition : Seul le club qui gère l'entente devra nous faire parvenir ce document.

Situation justifiant la demande :

Nous soussigné(e)s, Président(e)s,

Nom : Prénom : Club :

Nom : Prénom : Club :

Nom : Prénom : Club :

sollicitons l'autorisation d'engager pour la saison une équipe en entente :

Catégorie Loisirs

Groupe :

Effectif de chaque club

CLUBS	Nombre total de joueurs dans la catégorie	Autre(s) équipe(s) ²

- 2 : Chaque club doit préciser le nombre d'équipes déjà engagées dans la même catégorie, autre(s) que l'entente.

- 3 : Entente A/B, ou Entente A/B/C.

Le club de : gèrera l'entente dont l'appellation est la suivante³ :

Nom de l'entente :

(Maximum 13 caractères)

Fait à , le

Signatures des Président(e)s ou des personnes agissant en leur nom par délégation :

Signature et cachet du Club A

Signature et cachet du club B

Signature et cachet du Club C

Cette demande doit être faite avant le début des compétitions

6. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN CALENDRIER LOISIRS - SAISON 2019/2020

Chaque journée, il y a un club n'ayant pas d'adversaire dans les groupes B, C, et E. Vous pouvez, si vous le souhaitez prévoir une rencontre amicale ... Contactez-vous.

A Choletais	
1	ANDREZE JUB JALLAIS 1
2	ANDREZE JUB JALLAIS 2
3	BEAUPREAU FC
4	CHOLET AF THALES COM
5	CHOLET NUAILLE ESSPG
6	CHRISTOPHESEGUINIERE 1
7	CHRISTOPHESEGUINIERE 2
8	LA POMMERAYE POMJ
9	LA TESSOUALLE EA
10	LE FIEF GESTE FC
11	LE PUY ST BONNET AS
12	MAZIERES EN MAUGES
13	PAYS DE L'OIN FC
14	ST ANDRE ST MACAIRE
15	ST FLORENT BOUTOUCH
16	ST GEORGES TREM FC
17	ST GERMAIN VAL MOINE
18	ST LAURENT MESNIL
19	ST LEGER BEGROLLES
20	ST PIERRE DES ECH AS
21	TILLIERES ARC
22	VILLEDIEU RENAUDIÈRE

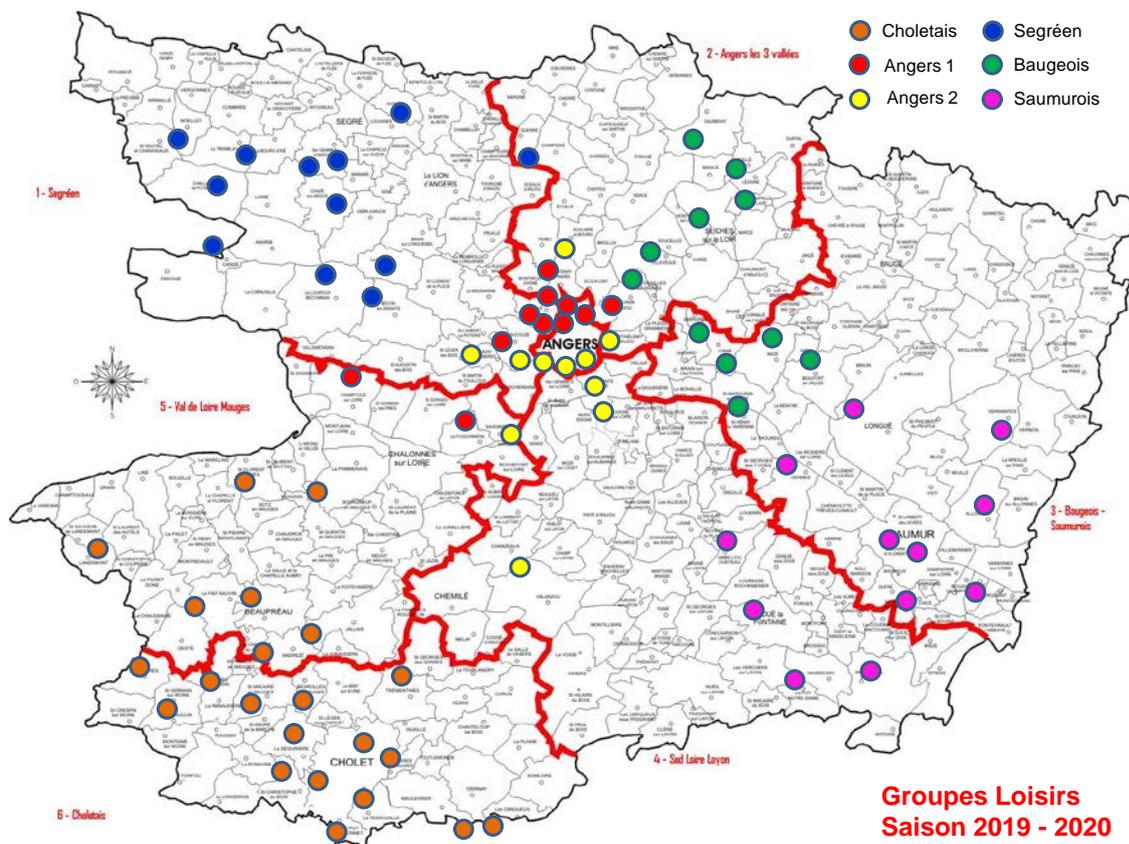
B / ANGERS 1	
1	ANGERS Copains 1
2	ANGERS Ens Public AS 1
3	ANGERS Med Social AS 1
4	ANGERS NDC 1
5	ANGERS VAILLANTE 1
6	AVRILLE AS 1
7	BEAUCOUZE SC 1
8	CANTENAY EPINARD US 1
9	CHAMPTOCE USSCA 1
10	LA POSSONNIERE SAVEN 1
11	ST SYLVAIN ANJOU AS 1
12	exempt

C / ANGERS 2	
1	ANGERS DOUTRE SC 1
2	ANGERS Lac de Maine 1
3	ANGERS Lac de Maine 2
4	ANGERS SCA 1
5	DENEE Loire Louet ES 1
6	JUIGNE FC LOUET 1
7	LES PONTS DE CE Lois 1
8	Ent LONGUENEE ecoflant
9	SOULAIRE FENEU AS 1
10	ST BARTHELEMY ASC 1
11	ST JEAN ST LAMBERT 1
12	VALANJOU AS 1

D / SEGRE	
1	BECON VILLEM ST AUGU 1
2	MARANS GENE US 1
3	CANDE SO CCL 1
4	CANDE SO CCL 2
5	CHAMPIGNE QUERRE AG 1
6	CHAZE VERN ANJOU AS 1
7	LA POUEZE ST CLEM BRAIN 1
8	LE BOURG D'IRE FC 1
9	NOELLET USTA 1
10	ST MARTIN AVIRE LOUV 1
11	STE GEMMES ANDIGNE 1
12	VAL ERDRE AUXENCE AS 1

E / BAUGE	
1	BEAUFORT EN VALLEE 1
2	CORNE USC 1
3	DAUMERAY Ajax F 1
4	HUILLE LEZIGNE SC 1
5	LA CHAPELLE ST LAUD 1
6	MAZE US 1
7	PELLOUAILLES CORZE 1
8	SEICHES MARCE AS
9	ST MATH MENITRE FC 1
10	TRELAZE Foyer 1
11	VILLEVEQUE SOUCELLES 1
12	exempt

F / SAUMUR	
1	ALLONNES BRAIN UF
2	AMBILLOU ASVR 1
3	CHACE ST CYR 2000 1
4	DOUE LA FONTAINE RC 1
5	MONTREUIL BELLAY UA 1
6	GENNES LES ROSIERS 1
7	LE PUY VAUDELNAY ES 1
8	LONGUE JUMELLES Ent
9	SAUMUR OFC 1
10	SAUMUR BAYARD
11	TURQUANT AS Côte 1
12	VERNOIL VERNANTES 1



7. REGLEMENT DU CHALLENGE DU RESPECT SPORTIF ET ADMINISTRATIF

La Commission a souhaité la mise en place pour l'ensemble des groupes du calendrier Loisirs d'un challenge du **respect sportif et administratif**. Voici donc exposé son règlement.

Article 1 : objet

La commission Football loisir souhaite récompenser par ce challenge les équipes qui représentent les valeurs morales et sportives attachées à la pratique de cette discipline **et respectent les formalités administratives attendues**.

Article 2 : participation des équipes

Le challenge est ouvert à tous les clubs du District affiliés à la FFF et qui ont au moins une équipe participant aux rencontres du calendrier loisir mis en place.

Article 3 : compétence

La commission football loisir est la seule instance du District compétente pour choisir et désigner les vainqueurs de ce challenge.

Article 4 : périmètre

Seules les rencontres disputées dans le cadre du calendrier établi sont prises en compte. Les rencontres comptant pour la coupe de l'amitié loisir ne sont pas concernées.

Article 5 : critères

Les vainqueurs sont récompensés selon les critères suivants :

- 1) Accueil des équipes
- 2) Respect des horaires
- 3) Comportement sur le terrain.
- 4) Respect des formalités administratives (licences valides, rédaction des feuilles de matchs, saisie d'un score (0 à 0), numérisation des feuilles de matchs, envoi de message pour match non joué, participation aux réunions de début et de fin de saison)

Article 6 : modalités

Les correspondants d'équipe reçoivent par messagerie en début de saison sportive une fiche préremplie. En fin de saison, dès le dernier match du calendrier, ils devront la renvoyer au secrétariat du District via la messagerie officielle après avoir évalué pour chaque équipe les trois premiers critères (accueil des équipes, respect des horaires et comportement sur le terrain).

Le quatrième critère (respect des formalités administratives) est apprécié par la commission football loisir.

Article 7 : confidentialité

La commission Football loisir ne communique pas aux clubs les informations renseignées par les responsables des équipes.

Article 8 : récompenses

Trois clubs sont récompensés chaque saison lors de la réunion générale de début de saison suivante. Les dotations prévues à cet effet relèvent du ressort du *Comité de Direction* du District.

Article 9 : modification des règlements

La commission Football loisir se réserve le droit de modifier le règlement pour les saisons suivantes.

Les Ponts de Cé le 1^{er} juillet 2019

Guy RIBRAULT

Président du District de Maine et Loire

A Choletais	A remplir par club					A remplir par la commission	
	Accueil Convivialité		Comportement	Respect des Horaires	TOTAL	Fonctionnement Général	TOTAL GENERAL
	Club rec	Club vis					
1	ANDREZE JUB JALLAIS 1						
2	ANDREZE JUB JALLAIS 2						
3	BEAUPREAU FC						
4	CHOLET AF THALES COM						
5	CHOLET NUAILLE ESSPG						
6	CHRISTOPHESEGUINIÈRE 1						
7	CHRISTOPHESEGUINIÈRE 2						
8	LA POMMERAYE POMJ						
9	LA TESSOUALLE EA						
10	LE FIEF GESTE FC						
11	LE PUY ST BONNET AS						
12	MAZIERES EN MAUGES						
13	PAYS DE L'OIN FC						
14	ST ANDRE ST MACAIRE						
15	ST FLORENT BOUTOUCH						
16	ST GEORGES TREM FC						
17	ST GERMAIN VAL MOINE						
18	ST LAURENT MESNIL						
19	ST LEGER BEGROLLES						
20	ST PIERRE DES ECH AS						
21	TILLIÈRES ARC						
22	VILLEDIEU RENAUDIÈRE						

Noter de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

3 critères notés par les clubs

1 critère noté par la commission

Nom et signature du responsable

B / ANGERS 1	A remplir par club					A remplir par la commission	
	Accueil Convivialité		Compor tement	Respect des Horaires	TOTAL	Fonctionne ment Général	TOTAL GENERAL
	Club rec	Club vis					
1 ANGERS Copains 1							
2 ANGERS Ens Public AS 1							
3 ANGERS Med Social AS 1							
4 ANGERS NDC 1							
5 ANGERS VAILLANTE 1							
6 AVRILLE AS 1							
7 BEAUCOUZE SC 1							
8 CANTENAY EPINARD US 1							
9 CHAMPTOCE USSCA 1							
10 LA POSSONNIERE SAVEN 1							
11 ST SYLVAIN ANJOU AS 1							
12 <i>exempt</i>							

Noter de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

3 critères notés par les clubs

1 critère noté par la commission

Nom et signature du responsable

C / ANGERS 2	A remplir par club					A remplir par la commission	
	Accueil Convivialité		Comportement	Respect des Horaires	TOTAL	Fonctionnement Général	TOTAL GENERAL
	Club rec	Club vis					
1	ANGERS DOUTRE SC 1						
2	ANGERS Lac de Maine 1						
3	ANGERS Lac de Maine 2						
4	ANGERS SCA 1						
5	DENEE Loire Louet ES 1						
6	JUIGNE FC LOUET 1						
7	LES PONTS DE CE Lois 1						
8	Ent LONGUENEE ECOUFLANT						
9	SOULAIRE FENEU AS 1						
10	ST BARTHELEMY ASC 1						
11	ST JEAN ST LAMBERT 1						
12	VALANJOU AS 1						

Noter de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

3 critères notés par les clubs

1 critère noté par la commission

Nom et signature du responsable

D / SEGRE	A remplir par club					A remplir par la commission	
	Accueil Convivialité		Comportement	Respect des Horaires	TOTAL	Fonctionnement Général	TOTAL GENERAL
	Club rec	Club vis					
1 BECON VILLEM ST AUGU 1							
2 MARANS GENE US 1							
3 CANDE SO CCL 1							
4 CANDE SO CCL 2							
5 CHAMPIGNE QUERRE AG 1							
6 CHAZE VERN ANJOU AS 1							
7 LA POUZE ST CLEM BRAIN 1							
8 LE BOURG D'IRE FC 1							
9 NOELLET USTA 1							
10 ST MARTIN AVIRE LOUV 1							
11 STE GEMMES ANDIGNE 1							
12 VAL ERDRE AUXENCE AS 1							

Noter de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

3 critères notés par les clubs

1 critère noté par la commission

Nom et signature du responsable

E / BAUGE	A remplir par club					A remplir par la commission	
	Accueil Convivialité		Comportement	Respect des Horaires	TOTAL	Fonctionnement Général	TOTAL GENERAL
	Club rec	Club vis					
1 BEAUFORT EN VALLEE 1							
2 CORNE USC 1							
3 DAUMERAY Ajax F 1							
4 HUILLE LEZIGNE SC 1							
5 LA CHAPELLE ST LAUD 1							
6 MAZE US 1							
7 PELLOUAILLES CORZE 1							
8 SEICHES MARCE AS							
9 ST MATH MENITRE FC 1							
10 TRELAZE Foyer 1							
11 VILLEVEQUE SOUCELLES 1							
12 <i>exempt</i>							

Noter de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

3 critères notés par les clubs

1 critère noté par la commission

Nom et signature du responsable

F / SAUMUR	A remplir par club					A remplir par la commission	
	Accueil Convivialité		Comportement	Respect des Horaires	TOTAL	Fonctionnement Général	TOTAL GENERAL
	Club rec	Club vis					
1 ALLONNES BRAIN UF							
2 AMBILLOU ASVR 1							
3 CHACE ST CYR 2000 1							
4 DOUE LA FONTAINE RC 1							
5 MONTREUIL BELLAY UA 1							
6 GENNES LES ROSIERS 1							
8 LE PUY VAUDELNAY ES 1							
9 LONGUE JUMELLES Ent							
10 SAUMUR OFC 1							
11 SAUMUR Bayard							
11 TURQUANT AS Côte 1							
12 VERNOIL VERNANTES 1							

Noter de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

3 critères notés par les clubs

1 critère noté par la commission

Nom et signature du responsable

8. REGLEMENT DE LA COUPE AMITIE LOISIRS - SAISON 2019/2020

Article 1 – Participation des équipes

La coupe est ouverte à tous les clubs du District affiliés à la FFF et qui ont au moins une équipe participant aux rencontres du calendrier loisir mis en place.

Article 2 – Engagements

Les engagements devront parvenir au secrétariat du District de Maine-et-Loire à la date fixée par les organisateurs qui sera rappelée par la messagerie officielle et sur le site du District. Ils seront accompagnés du montant des droits d'engagement fixés par le Comité de Direction du District. Ne pourront s'engager dans cette épreuve que les clubs utilisant un terrain homologué ou accepté par le District. Les clubs jouant sur des terrains municipaux devront certifier, sur leurs engagements, qu'ils en auront la jouissance à toutes les dates prévues ou à prévoir au calendrier.

Le Comité de Direction du District de Maine et Loire se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe.

Article 3 – Participation et qualification des joueurs

Pour disputer cette coupe, tous les joueurs doivent être licenciés avant le 31 janvier de la saison en cours et **être âgés de 18 ans au premier janvier de la saison en cours.**

Ne peuvent participer à cette coupe que les joueurs titulaires d'une **licence loisir ou vétéran** ;

En cas de licence vétéran, le joueur ne doit pas avoir participé à l'une des coupes seniors, vétérans et football entreprise régionale ou nationale.

En cas de double licence (loisirs/libre, loisirs/Football Entreprises ou loisirs/vétérans), que ce soit dans le même club ou dans deux clubs différents, le joueur ne doit pas avoir participé à l'une des coupes seniors, vétérans et football entreprise régionale ou nationale.

Article 4 – Modalités de l'épreuve

Les rencontres devront avoir lieu aux dates, lieux et heures fixés. Toutefois, après accord entre les deux clubs, des modifications pourront être accordées **par la commission organisatrice**. En cas de match remis, ou à rejouer, la rencontre se déroulera sur le terrain du club visiteur du premier match.

La finale aura lieu sur le terrain retenu par la Commission et validé par le *Comité de Direction* du District.

La durée des matchs est de 1 h 30 (45 mn x 2).

Pour chaque rencontre, les 2 équipes pourront inscrire jusqu'à 16 joueurs sur la feuille de match (pour rester dans l'esprit du loisir, la participation des 16 joueurs est acceptée). Dès lors, la composition du banc de touche pourra comprendre *9 personnes (4 accompagnateurs et 5 remplaçants)*.

Article 5 – Déroulement de l'épreuve

L'épreuve se déroulera en deux phases

Phase 1 :

Poules de 3 ou 4 équipes avec une formule championnat (matchs allers seuls). En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Le classement est établi ainsi : victoire 3 points, victoire aux tirs au but 2 points, défaite aux tirs au but 1 point, forfait 0 point, forfait -1 point. Les deux premiers seront qualifiés. En cas d'égalité des points à l'issue des matchs de poule, il sera procédé comme suit :

- classement particulier suivant les points obtenus au cours des matchs disputés entre elles.
- Goal average général
- Meilleure attaque
- Tirage au sort effectué par la commission.

Phase 2 :

Matchs éliminatoires ; la commission organisatrice procède aux tirages au sort des matchs.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but exécutée selon les prescriptions réglementaires.

Article 6 – Mise en place d'une consolante

Les éliminés du premier tour (formule poules) et des 1/8èmes de finales pourront participer à une consolante qui se déroulera en matchs éliminatoires. L'arbitrage des matchs sera tiré au sort et des feuilles de matches devront être établies.

Article 7 – Feuille de match

La feuille de match doit être éditée sur Footclubs comme pour toutes les compétitions à 11.

Elle devra être complétée manuellement (pas de collage de liste pour une compétition)

Elle devra être numérisée par l'équipe recevant avant le lundi soir minuit suivant la rencontre (pour cela, il conviendra auparavant de saisir le résultat).

En cas de retard dans la saisie du score ou dans la numérisation de la feuille de match par l'équipe recevant, le club fautif sera passible d'une amende égale à celle prévue à l'article 28 du règlement des Championnats Seniors de la Ligue de Football des Pays de la Loire.

Article 8 – Forfait

Le forfait d'une équipe dûment constaté et enregistré par la commission compétente sera pénalisé d'une amende égale au montant des droits d'engagement.

Article 9 – Arbitrage

Jusqu'aux 1/2 finales incluses, l'arbitre de la rencontre, bénévole licencié, **sera tiré au sort**. Pour la finale, l'arbitre central sera désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage.

Les frais d'arbitrage de la finale seront répartis comme suit :

- 100 % pour le club recevant en cas de match chez l'un des deux clubs finalistes
- 40 % pour le club d'accueil et 30 % pour chacun des deux clubs finalistes si la finale a lieu sur un terrain neutre

Article 10 – Arbitres assistants

Un joueur pourra assurer l'arbitrage à la touche en première mi-temps et jouer durant la seconde mi-temps. Inversement, un joueur pourra jouer en première mi-temps et être arbitre assistant durant la deuxième mi-temps. Ce joueur / arbitre assistant devra être inscrit sur les deux postes sur la feuille de match (ou tablette).

A noter qu'il ne doit y avoir changement qu'à la mi-temps (sauf blessure mentionnée sur la feuille de match). Dans ce cas, la blessure mentionnée ne permet pas de poursuivre la rencontre sur l'un ou l'autre des deux postes.

Article 11 – Sanctions disciplinaires

Les dossiers de discipline seront gérés par la Commission départementale de Discipline.

Article 12 – Réserves, réclamations et appels

Se reporter à l'article 11 du règlement de la Coupe de l'Anjou Jean CHERRE.

Article 13 – Modification des règlements

Le Comité de Direction du district se réserve le droit de modifier les présents règlements pour les années suivantes.

Article 14 – Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront jugés par le Comité de Direction du District sur proposition de la Commission d'Organisation.

Les Ponts de Cé le 1^{er} juillet 2019

Guy RIBRAULT

Président du District de Maine et Loire

9. LISTE DES EQUIPES ENGAGEES EN COUPE AMITIE LOISIRS - 2019/2020

Andrezé Jub Jallais 1
Angers Copains
Angers Ens Public AS
Angers Lac de Maine 1
Angers Lac de Maine 2
Angers Médico Social AS
Angers NDC
Angers SCA
Angers Vaillante
Avrillé AS
Beaucouzé SC
Beaufort en Vallée US
Bécon Villem St Aug
Cantenay Epinard Us
Christophe Séguinière
Corné USC
E/ Longué Jumelles
Juigné Fc Louet
La Pommeraye Pomj
La Possonnière saven
La Tessoualle EA
Le Puy St Bonnet AS
Mazé US
Saumur OFC
Seiches Marcé AS
Soulaire Feneu AS
St André St Macaire
St Florent Boutouchère
St Léger Bégrolles
St Sylvain d'Anjou AS
Trélazé Foyer
Turquant AS Côte
Val d'Erdre Auxence AS
Villedieu Renaudière

34 équipes, soit

- **première phase** : formule championnat avec
 - 6 groupes de 4
 - et 2 groupes de 5

2 premiers de chaque groupe qualifiés pour les 1/8èmes de finale

- **deuxième phase** : élimination directe

Consolante pour les éliminés de poules et les éliminés des 1/8^{ème}

10. RAPPELS

Horaire officiel des matches du calendrier et des coupes de l'amitié et consolante :

Vendredi à 20 h.

Pour le calendrier :

Avec accord écrit de l'adversaire, il peut se jouer avant ou après sous réserve d'informer par écrit la commission loisirs par l'intermédiaire du secrétariat du District.

Pour les coupes amitié et consolante :

Avec accord écrit de l'adversaire, **et l'accord de la commission loisir**, il peut se jouer avant.

Feuille de match des matches du calendrier et des coupes de l'amitié et consolante :

Elle doit être complétée avant le début de la rencontre et numérisée dans les 48 h.

Arbitre :

Il doit inscrire son nom pour permettre de le joindre en cas de nécessité.

Il doit vérifier l'identité des joueurs.

Il doit porter sur la feuille de match les sanctions disciplinaires qu'il a données durant le match.

En cas de sanction disciplinaire, Il doit dans les 48 h faire un rapport à la commission départementale de Discipline.

RAPPEL AUX ARBITRES BENEVOLES

**Tout avertissement ou exclusion donnés durant la rencontre
doit figurer sur la feuille de match
Toute non inscription est sanctionnable**

11. DISPOSITIONS FINANCIERES

Vous disputez une compétition (Coupe de l'Amitié Loisirs). En conséquence, les dispositions financières de la Ligue s'appliquent.

Rappel de quelques-unes vous concernant :

Engagements

- Droits d'engagement Calendrier loisirs départemental : 50 €
- Redevance forfaitaire calendrier : 40 €
- Droits d'engagement Coupe de l'Amitié Loisirs : 50 €

Saisie du résultat et feuille de match

- Retard numérisation feuille de match : 15 €, supérieur à 4 jours + 15 €
- Saisie du résultat (non-respect des formalités) : 10 €

- Non présentation de licence : 15 €

- Amendes pour avertissement, exclusion et rapport hors match
Que le match soit arbitré par un officiel désigné ou par un arbitre de club : voir frais dossier Discipline

- Réclamations, réserves concernant
soit la qualification des joueurs, soit les questions techniques : 50 €

- Frais de procédure pour appel commission départementale : 250 €

Forfaits

- Forfait **(en Coupe de l'Amitié seulement)** :
 - dans les délais J-2 au plus tard, droits d'engagement (50 €)
 - hors-délais double des droits d'engagement

- Absence à la réunion de début de saison : 50 €

12. DATES A RETENIR

- Réunion de début de saison Loisirs Angers, Baugé, Saumur et Segré
Mercredi **4 Septembre** 2019 à 20 h au District 20 h

Présence obligatoire

- Réunion de début de saison Loisirs Cholet
Jeudi **5 Septembre** 2019 à St Germain Val Moine 20 h 30

Présence obligatoire

- **Assemblée Générale du District**
Vendredi 6 septembre 2018 à 19 h 30 à St Léger sous Cholet

- Première journée du calendrier loisirs

- Groupe Choletais : 13 septembre 2019

- Autres groupes : 13 septembre 2019

- Premier tour de Coupe de l'Amitié (formule championnat)

Vendredi 4 octobre 2019

- **Assemblée Générale de Ligue (Ligue des Pays de Loire)**
Samedi 9 novembre 2019 à 9 h 00 à Vallet.

- Finale de la Coupe de l'Amitié et de la Consolante

Samedi xx juin 2020 (sous réserve d'accord du conseil de District)

- Réunion de fin de saison Angers

Juin 2020 (à préciser)

Présence obligatoire

- Réunion de fin de saison Choletais

Juin 2020 (à préciser)

Présence obligatoire

13. CONTACTS DISTRICT SECRETARIAT ET COMMISSION DEPARTEMENTALE LOISIRS

Secrétariat en charge de la Commission

Mme DAUDIN Stéphanie

Téléphone : 02 41 57 12 01

Mail : sdaudin@foot49.fff.fr

Ouverture du téléphone de 10h 30 à 12h 30 et de 14h à 18h

Adresse : 4, rue Pierre de Coubertin
49130 Les Ponts de Cé

Ouverture du guichet de 9h 30 à 12h 30 et de 14h à 18h

Référent du football Diversifié / Loisir auprès du Conseil de District

M. GASTINEAU Jack

Téléphone : 02 41 57 67 92 / 06 18 46 39 13

Mail : jack.gastineau@foot49.fff.fr

Commission Départementale Loisir

	<p><u>Dominique DUMAS</u> <i>Président</i></p> <p>06.75.05.07.81 dom.dumas@sfr.fr</p>
	<p><u>Michel CHEVET</u> <i>Secrétaire</i></p>
	<p><u>Gérard BENAITEAU</u> <i>Membre</i></p>
	<p><u>David GALLOU</u> <i>Membre</i></p>
	<p><u>Daniel LE BRIZE</u> <i>Membre</i></p>
	<p><u>Gilles CALLET</u> <i>Correspondant Choletais</i></p>

14. LISTE DES CORRESPONDANTS LOISIRS - SAISON 2019/2020

SAISON 2019/2020				
Correspondants LOISIRS - Groupes ANGERS/BAUGE/SAUMUR/SEGRE				
CLUB	RESPONSABLE	TELEPHONE	PORTABLE	BOITE MAIL
ALLONNES BRAIN UF	PATURAL Joffrey		06 76 48 03 17	joffrey.patural@gmail.com
AMBILLOU ASVR	DEZECOT Claude		06 79 63 81 34	claudedezecot@hotmail.fr
ANGERS COPAINS	LABELLE Damien		06 81 41 50 56	dan13@numericable.fr
	LAMINETTE Maxime		06 86 69 39 33	
ANGERS ENS PUBLIC AS	MATHE Eric		06 33 21 33 05	ericmathe@yahoo.fr
ANGERS DOUTRE SC	ANGEARD Philippe		07 82 00 88 03	angeard.philippe@sfr.fr
	LINCOT Christophe		06 03 59 70 91	christophe.lincot@glis-france.com
ANGERS LAC DE MAINE 1	LIVENAIIS Frédéric		06.03.84.63.18	
ANGERS LAC DE MAINE 2	LE BRIZE Daniel		06 99 88 76 37	daniellebrize@yahoo.fr
ANGERS MED SOCIAL AS	GALLOU David		06 77 63 26 81	dav.gallou@laposte.net
ANGERS NDC	GUYADER Didier	02 41 95 21 41	06 74 64 13 99	guyaderdidier@sfr.fr
ANGERS SCA	MAUSSION Guillaume		06 62 87 29 10	gmaussion@gmail.com
ANGERS VAILLANTE	GODEAU Cédric		06 23 82 03 48	delgodeau@hotmail.com
AVRILLE	TERRIEN Alban		06 70 49 90 66	alban.terrien@orange.fr
	PIAU Jérôme		06 89 69 32 29	jeromepiau@hotmail.com
BEAUCOUZE SC	BRANCHEREAU Richard		06 22 12 62 62	richard.branchereau@laposte.net
BEAUFORT US	POIRIER Philippe		07 82 38 90 81	
BECON ST AUGUSTIN FC	CROZON Gildas		06 87 30 53 44	gildas_crozon@yahoo.fr
CANDE CHALLAIN LOIRE (Candé)	GROSBOIS Cyrille		06 63 07 79 92	cyrille.grosbois@wanadoo.fr
CANDE CHALLAIN LOIRE (Challain)	VIAIRON Etienne	02 41 94 17 07	06 87 80 04 38	eviairon@wanadoo.fr
CANTENAY EPINARD	LEFEVRE Christophe		06 07 82 05 33	crimaxel@hotmail.fr
CHACE ST CYR 2000	WANDERSTEIN Sébastien		06 49 34 04 20	sebastien.wanderstein@orange.fr
CHAMPIGNE QUERRE AG	PIEAU Fabien		06 50 59 97 97	didine_049@hotmail.fr
CHAMPTOCE USSCA	FROGER Thomas		06 85 26 15 44	boulyfroger@hotmail.fr
CHAZE VERN ANJOU AS	VEILLON Guillaume		06 70 46 80 97	guillaume_veillon@hotmail.fr
CORNE US	JEANNI Dominique		06 29 82 31 89	djeanni49@gmail.com
	DAVID Pascal		06 12 52 07 35	pascal.david65@gmail.com
	SUPIOT Damien		06 30 07 44 26	adsupiot@outlook.fr
DAUMERAY AJAX	JOUBIN Sébastien		06 88 43 78 00	joubinsebastien@hotmail.fr
DENNE LOIRE LOUET				
DOUE LA FONTAINE RC	CHEVET Michel	02 41 38 88 18	06 77 07 89 89	michelchevet@gmail.com
GENNES LES ROSIERS	MERCEROLLE Franck		06 74 82 95 84	f.mercerolle@hotmail.fr
HUILLE LEZIGNE FC	POIRIER Jérôme		06 24 66 40 28	poirier_jerome@orange.fr
JUIGNE FC LOUET	DAVY Eddy		06 03 83 34 31	davyeddy@yahoo.fr
JUMELLES AS	EPAGNEUL Régis	02 41 52 59 04	06 72 95 76 45	regis.e@live.fr
LA CHAPELLE ST LAUD FC	CHATELAIN Damien	02 41 42 80 22	06 09 04 46 91	kdchateau49@hotmail.fr
LA POSSONNIERE SAVEN	FERRIER Denis		06 63 72 52 51	denis.ferrier1@bbox.fr
	DELOUCHE Romuald		06 81 59 32 55	
LA POUZE	BOUMIER Steve		06 71 89 62 92	ste.boumier@hotmail.fr
LE LOUROUX	HUET Denis		06 71 93 48 35	denizabou@hotmail.fr
	GATTI Denis		06 80 08 25 56	gatti.denis@gmail.com
LE PUY VAUDELNAY ES	LECOMTE Christophe	02 41 38 72 02		
	MAUILLON Yannick		06 09 72 03 10	yannick.mauillon@wanadoo.fr
LES PONTS DE CE LOIS	CALDERERO Miguel	02 41 93 12 52	06 07 99 42 95	miguel.calderero@gmail.com
LONGUE JUMELLES	CAUVEAU Jean François		06 31 78 21 25	garage.cauveau@orange.fr
LONGUENEE ECOUFLANT	BOUTIN Maxime		06 84 43 10 14	max.boutin.88@gmail.com
MARANS GENE US	PASQUIER Maxime		07 86 14 97 61	max.pas.7@hotmail.fr
MAZE US	NOGRE Tony	02 41 44 16 47	06 75 84 45 65	tonynath49@free.fr
MONTREUIL BELLAY UA	LEMOINE Fabien		06 76 46 18 66	uam-football@orange.fr
NOELLET USTA	GREFFIER Damien		06 08 13 09 61	damien-greffier@orange.fr
PELLOUAILLES CORZE FC	HOUDBINE Emmanuel		06 62 22 93 99	manu.houdbine@gmail.com
POUZE ST CLEM BRAIN				
SAUMUR BAYARD	DELANOUE Johnny		07 77 91 60 22	delanoue.johnny@orange.fr
SAUMUR OFC	LEGRAND Sébastien	02 41 50 50 50	06 07 25 27 97	sle-grand@wanadoo.fr
SEICHES MARCE AS	BEAUMONT Freddy		06 81 74 36 95	freddybeaumont@outlook.com
SOULAIRE FENEU AS	MENET Bertrand		06 84 05 38 09	bersewmen@yahoo.fr
ST BARTHELEMY ASC	MENDES Antonio		06 73 74 22 08	antoinemende@wanadoo.fr

SAISON 2019/2020

Correspondants LOISIRS - Groupes ANGERS/BAUGE/SAUMUR/SEGRE

CLUB	RESPONSABLE	TELEPHONE	PORTABLE	BOITE MAIL
ST MARTIN AVIRE LOUV	CHANTEUX Christophe		06 35 52 88 89	totof.chanteux@laposte.net
ST MATH MENITRE FC	NICOLAS Pascal		06 83 89 90 48	pascal.nicolas275@orange.fr
ST SYLVAIN ANJOU AS	DUPRE Jean-Yves		06 22 29 89 86	jy.dupre@modulonet.fr
STE GEMMES ANDIGNE	CHANTEUX Etienne	02 41 61 33 25	07 71 12 28 88	chanteux.etienne@wanadoo.fr
TRELAZE FOYER	LEROY Olivier		06 07 57 12 06	olivier.ler@wanadoo.fr
TURQUANT AS COTE	GUICHARD Gildas		06 76 85 55 97	gildas.guichard@allianz.fr
VAL ERDRE AUXENCE	MECHINE Stéphane	02 41 92 31 42	06 12 49 03 96	stephetanne49@free.fr
VALANJOU AS	BROCHARD Judicaël		07 78 78 93 26	brochard.judicael4374@orange.fr
VERNOIL VERNANTES	LHUILIER Franck		06 78 25 95 62	franck.lolo@hotmail.fr
VILLEVEQUE SOUCELLES	LOZAC'H Sébastien	02 41 93 91 48	06 72 29 45 19	lozachsebastien@neuf.fr

Correspondants LOISIRS - Groupe CHOLETAIS

CLUB	RESPONSABLE	FIXE	PORTABLE	MAIL
ANDREZE JUB JALLAIS 1 (Andrezé)	JAUNEAU Romuald		06 56 80 15 94	romulensois@sfr.fr
ANDREZE JUB JALLAIS 1 (Jallais)	LACOSTE Jérôme	02 41 65 23 91	06 23 93 43 56	brigitte.jerome.lacoste@wanadoo.fr
BEAUPREAU CHAPELLE	LESTIME Patrick	02 41 56 68 38	07 81 67 53 31	lestimep@hotmail.fr
	HUMEAU Nicolas		06 11 93 26 14	nicopupuce@hotmail.fr
CHOLET AF THALES COM	LARDIERE Frédéric		06 45 83 66 44	fredericlardiere@gmail.com
CHOLET NUAILLE ESSPG	GUICHARD Georges			georges.guichard49@orange.fr
	CALLET Gilles	02 41 62 34 02	06 75 08 17 55	gilles.callet@wanadoo.fr
CHRISTOPHESEGUINIÈRE (La Seg)	BROSSEUR Etienne		06 71 19 72 38	sophiem.etienneb@gmail.com
CHRISTOPHESEGUINIÈRE (St Chr)	FERCHAUD Benoit	02 41 56 42 22	06 83 08 98 69	ab.ferchaud@free.fr
LA POMMERAYE POMJ	CESBRON Olivier		06 21 64 31 62	cesbron.olivier@sfr.fr
LA TESSOUALLE EA	AIRAULT Stéphane		06 70 99 76 82	stephane23airault@gmail.com
LE FIEF GESTE FC	ANTIER Jean Bernard		06 89 62 72 17	antierjeanbernard@gmail.com
LE PUY ST BONNET AS	CHAMPION Sylvain		06 74 82 19 67	sylvainchampion49@orange.fr
	LUSSON Mickael		06 15 46 78 85	mickael.lusson@neuf.fr
MAZIERES EN MAUGES	VAY Ludovic		07 81 55 02 04	soniludo@free.fr
PAYS DE L'OUIN FC (Loublandmoulin)	BARON Xavier		06 73 97 07 33	magali.xn@gmail.com
ST ANDRE ST MACAIRE	CHIRON Yvan		07 82 89 96 10	yvan.chiron@yahoo.fr
ST FLORENT FC BLE	MARTIN Romain		06 19 21 41 35	ari.martin@orange.fr
ST GERMAIN VAL DE MOINE	BIROT David		06 78 09 12 18	davidbirot@hotmail.com
	SEAUDEAU Matthieu		06 72 93 34 35	matthieu.seaudeau@nantesmetropole.fr
ST GEORGES G SGTVC	BIZON Jérôme		06 80 64 91 32	jerome.bizon@hotmail.fr
ST LAURENT MESNIL	DUPONT Clément		06 02 68 40 60	kekedupont88@gmail.com
	EMERIAU Anthony		06 73 81 48 94	antho49i@hotmail.fr
ST LEGER BEGROLLES	BREMOND Kévin		06 21 14 44 80	kevin.bremond@engie.com
ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	BODIN Fabrice		06 82 85 07 79	cefaltom.bodin@free.fr
	FONTENEAU Yannick	05 49 65 55 83	06 98 65 81 03	yannick.fonteneau79@orange.fr
TILLIERES ARC	BEILLEVERT Cyrille		06 11 29 78 62	cyrille.beillevert@yahoo.fr
	CHAUVIRE Arnaud		06 16 55 84 09	emilarnaud@gmail.com
VILLEDEU RENAUDIÈRE	DEFONTAINE Thierry		06 22 43 22 99	t.defontaine@orange.fr
	GUILLEBAULT Christophe		06 23 09 79 58	christophe.quillebault@vinci-facilities.com

Pensez à relancer vos secrétaires de clubs pour qu'ils renseignent cette information sur Footclubs.

Par avance, merci.

NOTES EVENTUELLES

